



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Arzier - Le Muids, le 5 mars 2013

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS DU LUNDI 4 MARS 2013

Président: M. Nicolas Fleury

Le Conseil Communal d'Arzier-Le Muids porte à la connaissance des électeurs de la Commune les faits suivants discutés lors de la séance ordinaire du lundi 4 mars 2013:

1. 44 membres étaient présents, 10 excusés, 1 absent (Mme Andréa Gölz);
2. Le Conseil Communal a approuvé l'ordre du jour;
3. Le Conseil Communal a approuvé le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2012;
4. Le Président a procédé à l'assermentation de Mme Gabrielle Thiel-Grichting
5. Le Conseil Communal a élu M. Raymond Jaquet représentant du Conseil Communal auprès de l'APEC
6. Le Conseil Communal a accepté à la majorité le préavis municipal No 01/2013
Demande de changement de nom et de validation du nom "Arzier Le Muids"
7. Le Conseil Communal a accepté à la majorité le préavis municipal No 02/2013
Demande de crédit de CHF 43'500.- concernant l'achat de la parcelle 526 (commune de Genolier; propriété de M. Roland Haefeli)
8. Le Conseil Communal a accepté à la majorité le préavis municipal No 03/2013
Demande de crédit de CHF 34'500.- pour le financement d'achat d'actions de TRIDEL SA par la SADEC SA
9. Le Conseil Communal a accepté à la majorité le préavis municipal No 04/2013
Programme des Investissements Régionaux (P.I.R.)

La séance est levée à 22h14.

Ainsi délibéré à Arzier-Le Muids, le 4 mars 2013.

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs peuvent formuler une demande de référendum (sauf en ce qui concerne l'élection du Bureau du Conseil) dans les vingt jours, dès le 5 mars et jusqu'au 26 mars 2013 inclusivement, demande qui doit être signée par 15% des électeurs.

Le Président
Nicolas FLEURY



La Secrétaire
Maryline THALMANN-GIAVINA